



Délibération n°2021-031
Comité syndical du 14 septembre 2021

**ELECTION DES VICE-PRESIDENTS(ES) PARMI LES DELEGUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU FINISTERE ET DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 8 septembre 2021, s'est réuni le 14 septembre 2021, salle 5 à la Maison du Département à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Loïc HENAFF, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Daniel LE PRAT, Eric JOUSSEAUME, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON donnant pouvoir à Jocelyne POITEVIN, Anne MARECHAL donnant pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Philippe AUDURIER donnant pouvoir à Yannick LE MOIGNE, Yvan MOULLEC donnant pouvoir à Maël DE CALAN
Excusés	Jean-Marc PUCHOIS, Bernard PELLETER, Gaël LE MEUR, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Marc RAHER

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Suite aux élections départementales et régionales, le Conseil Départemental du Finistère et le Conseil Régional de Bretagne ont procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants du Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

- Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Titulaires	Suppléants
Maël DE CALAN	Jean-Marc PUCHOIS ¹
Nathalie CARROT-TANNEAU	Alain LE GRAND
Jocelyne POITEVIN	Jocelyne PLOUHINEC
Didier GUILLON	Jean-Marc PUCHOIS ¹
Stéphane LE DOARE	Franck PICHON

Anne MARECHAL	Bernard PELLETER
Céline GAZ-LE TENDRE	Claude JAFFRE
Sandrine MANUSSET	David LE GOFF

(1) Tel que figurant dans la délibération du Conseil Départemental du Finistère en date du 26 juillet 2021. Une modification sera proposée lors de la Commission permanente programmée 4 octobre 2021.

- Pour le Conseil Régional de Bretagne

Titulaires	Suppléants
Michaël QUERNEZ	Forough DADKHAH
Gaël LE MEUR	Loïc HENAFF

L'article 6.1 des statuts prévoit que le Comité syndical élit parmi ses membres un Bureau composé d'un(e) Président(e) et de sept Vice-présidents(es) comme suit :

- Un(e) Président(e) et un(e) Vice-Président(e), parmi les délégués désignés par l'Assemblée départementale
- Deux Vice-présidents(es) parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale
- Un Vice-président(e) parmi les délégués désignés par l'assemblée communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Un Vice-président(e) parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Un Vice-président(e) parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du raz
- Un Vice-président(e) parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Douarnenez Communauté.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection des membres du Bureau, Vice-présidents(es) parmi les délégués des assemblées départementale et régionale.

Le Président propose de procéder à un vote à main levée et demande si des membres du Comité syndical s'y opposent.

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2017 portant création du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et en particulier son article 6 ;

Vu la délibération n° 2021-029 de ce jour portant installation du Comité syndical ;

Vu la délibération n° 2017-030 de ce jour portant élection du (de la) Président(e) ;

Sous la présidence de Monsieur Maël DE CALAN, élu Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

PROCEDE

A l'élection des Vice-présidents(es) du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille parmi les délégués de l'Assemblée départementale et régionale nouvellement désignés :

- **Election d'une Vice-présidente parmi les délégués désignés par l'Assemblée Départementale**

Madame Nathalie CARROT-TANNEAU s'est déclarée candidate.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 20

Madame Nathalie CARROT-TANNEAU est élue membre du Bureau, Vice-présidente.

- **Election de deux Vice-présidents(es) parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale**

Monsieur Michaël QUERNEZ s'est déclaré candidat.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 20

Monsieur Michaël QUERNEZ est élu membre du Bureau, Vice-président.

Madame Gaël LE MEUR s'est déclarée candidate.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 20

Madame Gaël LE MEUR est élue membre du Bureau, Vice-présidente.

Sont proclamés(es) Vice-présidents(es) et immédiatement installés(es) :

- Madame Nathalie CARROT-TANNEAU
- Monsieur Michaël QUERNEZ
- Madame Gaël LE MEUR

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**



Maël DE CALAN